Franziska Zogg, membre du comité de Médecins de famille Suisse

Nous voulons le printemps

La nouvelle affligeante nous est parvenue juste avant Noël: santésuisse n'était pas prête à prolonger l'indemnité forfaitaire de dérangement en cas de visite (IFDV). Pour couper court au suspense laissez-moi vous dire qu'actuellement l'IFDV fait l'objet d'une prolongation jusqu'à fin mars, afin de laisser suffisamment de temps pour établir un accord définitif permettant de piloter les coûts au sein de la révision du TARMED. Cet accord ne tombe pas du ciel: il résulte de l'initiative commune prise par Médecins de famille Suisse, la FMH et la CCM. Nous avons écrit à chaque assureur en particulier, et fin janvier, nous nous sommes réunis en séance avec santésuisse et la CTM, afin de faire avancer le dossier et de trouver un arrangement sur la manière de procéder dans la révision des tarifs. Le fait que les assureurs soient revenus sur leur décision montre bien qu'ils ne sont pas non plus indifférents à l'IFDV. La réévaluation des visites à domicile incarne bien *la* reconnaissance (même si elle s'exprime par un montant modeste) d'une activité au service des patients, peu coûteuse, menée en première ligne par des médecins de famille. Ainsi que santésuisse l'avait elle-même fait remarquer dans son communiqué aux médias du 25 mars 2009: *«Les visites à domicile sont un élément primordial de la couverture de base car elles permettent d'éviter les séjours hospitaliers ambulatoires ou les transports. Grâce à la nouvelle «indemnité de dérangement en cas de visite», les visites à domicile redeviennent plus attrayantes pour les médecins qui fournissent les soins de base. Le forfait indemnise les charges supplémentaires liées à une visite à domicile, telles que la préparation préalable et le traitement suite à une visite à domicile, la charge administrative supplémentaire de même que le trajet.*
Conformément au slogan ‹des actes plutôt que des mots›, l'association de la branche santésuisse démontre ainsi la volonté des assureurs-maladie d'indemniser correctement les médecins de famille pour les prestations qui apportent une réelle valeur ajoutée aux patients.»

Tous seront pris au mot: «des paroles aux actes».

Cette rétractation en fin d'année nous étonne d'autant plus. L'explication selon laquelle une condition fondamentale à la poursuite des IFDV, à savoir le franchissement des étapes nécessaires à la révision des tarifs, n'était pas remplie, nous a paru doublement ironique. Tout d'abord, pour nous médecins de famille, il est très important d'avancer et de réussir cette révision des tarifs, car un des objectifs essentiels réside dans l'amélioration de notre positionnement – nous sommes donc tout autant déçus par l'ampleur du retard qu'elle a pris; deuxièmement, la raison de ce retard n'incombe pas aux médecins. Bien au contraire: après que deux propositions de santésuisse aient été rejetées comme inacceptables par tous les autres partenaires concernés par le TARMED suisse (CTM, H+, FMH), voilà que santésuisse, la FMH et la CCM se sont mis d'accord de procéder selon le modèle modifié de la convention sur les prestations et les prix (CPP), et la FMH a présenté en novembre une proposition constructive en vue de la réalisation, en collaboration avec la CCM.

Et maintenant – les assureurs sont revenus encore une fois sur leur décision de poursuivre l'indemnisation forfaitaire de dérangement en cas de visite à domicile.

Bien sûr que nous saluons la prolongation, mais nous espérons vivement qu'elle représente réellement une chance de réussite dans la révision des tarifs et pas seulement un gage destiné à satisfaire des exigences irréalisables. Car une chose est sûre: si la position des médecins de premier recours doit vraiment être améliorée, il n'est pas suffisant de faire des économies chez les spécialistes seulement. Jusqu'ici, le secteur hospitalier de son côté s'était affirmé avec succès à l'encontre de tout pilotage des coûts. C'est pourquoi un accord sur une révision des tarifs correspondant véritablement aux promesses demeure un défi exigeant pour tous les partenaires de la négociation. *Tous* seront pris au mot: «des paroles aux actes».

Assez de signes avant-coureurs – c'est le printemps que nous voulons.